



Prestation de service Jeunes

Avis d'appel Prestation de service Jeunes Année 2024

Date de clôture de la campagne 2024
LE VENDREDI 12 FEVRIER 2024

Les dossiers sont à transmettre au :

Branche Développement Social de la CAF du Var

✉ enfancejeunesse@caf83.caf.fr

Dans le cas d'une difficulté d'envoi en raison de fichiers trop lourds, nous vous remercions de ne pas doubler cet envoi par des canaux de contact parallèles afin d'optimiser le délai de traitement du dossier et de réaliser plusieurs envois (mail1, mail 2, ...) plutôt qu'un envoi We Transfer.

Appel à projets

1. Portage de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures est porté par la Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF 83).

L'instruction, la sélection, et le suivi des actions sélectionnées à l'issue de ce présent appel à projets seront effectués les services d'action sociale de la CAF du Var.

Les agréments relatifs à l'attribution d'une « Prestation de Service Jeunes » et les subventions « préfiguration PS Jeunes » seront attribués par la Commission d'Action Sociale de la CAF du Var.

2. Objet de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures a pour objet l'identification, l'adaptation ou la création de structures d'accueil et d'accompagnement destinées aux jeunes de 12 à 25 ans dans le Var, en conformité avec le cahier des charges national relatif à la PS Jeunes et figurant en annexe 1 du présent avis d'appel.

La procédure d'appel à candidatures vise à octroyer aux structures :

- une Prestation de Service Jeunes, à celles qui en respecteraient les conditions, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée, qui se substituerait à la PS ALSH éventuellement préalablement accordée.
- ou une subvention de fonctionnement dite de « préfiguration PS jeunes » qui serait plafonnée à 10 000 € pour l'année 2024.

3. Le cahier des charges

Le cahier des charges relatif à cet appel à candidatures figure en Annexe 1 de cet avis d'appel et précise les objectifs et attendus des accueils. Il est complété, en Annexe 2, par un référentiel de l'animateur de l'accueil adolescents.

Il est impératif de prendre connaissance de ces deux documents avant de faire acte de candidature et de contacter votre conseillère de territoire avant de déposer votre dossier.

Ils seront par ailleurs téléchargeables sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales du Var

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-du-var/partenaires-locaux/enfance-et-jeunesse/appel-candidatures-ps-jeunes>

et, en cas de demande au service chargé de l'appel à candidatures, pourront être adressés par courriel.

4. Modalités d'instruction des dossiers et critères de sélection

Les dossiers seront examinés par les administrateurs siégeant à la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Var. Les critères de sélection définis tiennent compte de la qualité du projet soumis, du respect du cahier des charges, des besoins repérés et des offres déjà existantes sur le territoire.

5. Modalités de dépôt des candidatures

Le candidat devra répondre au plus tard le 12 février 2024, exclusivement par courriel, en adressant le dossier de candidature complet par voie dématérialisée via Démarches simplifiées.

La CAF se réserve la possibilité de solliciter tout complément d'information permettant la bonne instruction de la candidature.

6. Informations et précisions

Pour toute question relative au présent appel à candidatures, ou toute éventuelle difficulté, le candidat peut se rapprocher du conseiller en développement Caf de son territoire, dont les coordonnées se trouvent à l'adresse suivante :

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-du-var/partenaires-locaux/thematique-libre/partenaires-vos-interlocuteurs-la-caf-du-var>

Il peut également contacter la conseillère en charge des politiques enfance jeunesse au 04 94 09 74 10 ou sur l'adresse mail : sandra.casabona@caf83.caf.fr.

Composition du dossier

1. Présentation du demandeur

L'appel à candidatures est à destination des gestionnaires de structures qui accompagnent des jeunes varois de 12 et 25 ans en dehors des temps scolaires.

Si le signataire du dossier déposé n'est pas le représentant légal de la structure, il joindra un pouvoir lui permettant d'engager celle-ci sur le projet et de répondre à l'appel à candidatures. Le cas échéant, le pouvoir devra par ailleurs mentionner précisément les coordonnées de la personne mandatée afin de permettre aux autorités compétentes de la saisir pour toute information complémentaire.

2. Composition du dossier de candidature

Le dossier doit impérativement comprendre l'ensemble des éléments à même de décrire de manière complète le projet, conformément au cahier des charges.

Le dossier de candidature à renvoyer par le candidat devra donc intégrer obligatoirement :

- L'annexe 3, soit le dossier de candidature, remplie, datée et signée
- Les pièces justificatives mentionnées au point suivant
- Tout document, sous forme libre, qui présentera l'action de façon étayée ou en apportera des précisions que le candidat estimera utile (facultatif).

3. Pièces justificatives

En sus de l'annexe 3 complétée du présent appel à candidatures, merci de bien vouloir transmettre les éléments suivants :

- [Récépissé de déclaration en Préfecture](#)
- [Attestation SIREN précisant numéro SIREN/SIRET](#)
- [Statuts en vigueur](#)
- [Relevé d'Identité Bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide](#)
- [Rapport du Commissaire aux comptes des années 2023](#)
- [Rapport annuel d'activité de l'année 2023](#)

- Organigramme hiérarchique et fonctionnel du personnel salarié de la structure au moment du dépôt du
- Dossier et intégrant l'accueil pour lequel une PS jeunes est sollicité
- Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau de l'association au moment du dépôt
- Attestation de délégation de pouvoir si le signataire du dossier n'est pas le représentant légal
- Attestation URSSAF datée de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier
- CV des référents de l'accueil positionnés dans le projet PS jeunes
- Fiche de poste des professionnels positionnés dans le projet PS jeunes
- Attestation de diplôme des référents de l'accueil positionnés dans le projet PS jeunes
- Projet éducatif de l'accueil pour lequel une PS jeunes est sollicitée

Si vous êtes déjà partenaire de la CAF du Var, il n'est pas nécessaire de joindre les documents en violet si vous les avez déjà transmis et qu'ils n'ont pas été modifiés depuis.